

**5 Administration générale**

**Budgets 2011 et suivants - Créations et augmentations d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Echéanciers de crédits de paiement (CP)**

**Rapport n° CG/2011/65**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'AP et d'AE envisagées dans le cadre de la DM2, ainsi que les échéanciers de CP afférents.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations se réalisant sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1<sup>er</sup> exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable, en procédant ensuite au report d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;
- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût des opérations et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours.

Chaque Autorisation de Programme doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

La 1<sup>ère</sup> solution est indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements - c'est par exemple le cas des subventions de faible montant. La 2<sup>ème</sup> solution convient aux dépenses de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux subventions d'un montant de plus grande ampleur pour lesquelles le Conseil Général a signé une convention financière.

**1. Les AP nouvelles :**

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un montant total de 0,66 M€.

**Il vous est proposé de mettre en place deux nouvelles autorisations de programme :**

- Une AP d'un montant de 0,38M€ pour la construction d'un équipement culturel à Monswiller, inscrite au contrat de Territoire. Ce nouvel équipement culturel remplacera l'actuelle salle des fêtes de la commune de Monswiller. Sur cet engagement total de 0,38M€, 0,1M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de DM2 2011. Les autres crédits nécessaires devront être votés lors des prochains exercices selon les tableaux figurant au document annexe au projet de DM2, qui traduisent le rythme attendu de réalisation des opérations.
- Une AP d'un montant de 0,28M€ pour la restructuration du Foyer Saint-Louis à Schiltigheim, inscrite au contrat de Territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

Sur cet engagement total de 0,28M€, 0,1M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de DM2 2011. Les autres crédits nécessaires devront être votés lors des prochains exercices selon les tableaux figurant au document annexe au projet de DM2, qui traduisent le rythme attendu de réalisation des opérations.

## **2. Les AP abondées :**

**Il vous est proposé d'abonder 4 AP existantes** (d'un montant total de 20,30 M€) à hauteur de 4,95 M€, dont + 1,9 M€ pour les crédits de paiement de l'exercice 2011.

- + 2,348 M€ pour le projet Tram-train, ce qui porte l'AP à 7,4 M€ : l'AP est portée à son niveau initial après une diminution suite à une erreur comptable au BP 2011. Les crédits de paiement 2011 sont abondés de + 1,55 M€ afin d'honorer les appels de fond en instance de la CUS sur le programme Tram-train travaux 1<sup>ère</sup> phase.
- + 0,35 M€ pour la réhabilitation de logements, ce qui porte l'AP à 4,4 M€. La totalité de ces 0,35 M€ est inscrite au titre des CP de l'exercice 2011.
- + 2 M€ concernant le programme EAU, ce qui porte l'AP à 13 M€. Les crédits de paiement de l'exercice 2011 sont diminués de - 3,5 M€ dans la mesure où les travaux initialement prévus seront réalisés plus tard que prévu. Près de 9,5 M€ sur les 11 M€ de l'AP actuellement en place seront consacrés à des contrats déjà signés (stations de Wissembourg et Erstein pour un tiers de ce montant) ; l'abondement de l'AP à hauteur de 2M€ est sollicité pour faire face à l'ensemble des engagements du Département, en particulier pour l'opération de la Basse Zorn.
- + 0,25 M€ en raison de l'acquisition foncière liée aux travaux du CMS de Mutzig, ce qui porte l'AP à 0,43 M€.

## **3. Les AE créées :**

Il est proposé la **création d'une AE** d'un montant dont 0,027 M€ dans le cadre du nouveau dispositif de mesure agro-environnementale en faveur de la race bovine vosgienne voté par le Conseil général en juin 2011. 4 000€ de crédits de paiement sont prévus pour l'exercice 2011.

## **4. Les AE abondées :**

Il est proposé **l'abondement de deux AE existantes** (d'un montant total de 2,61 M€) à hauteur de 0,236 M€, dont + 0,136 M€ pour les crédits de paiement de l'exercice 2011.

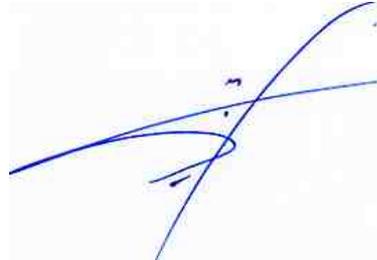
- + 0,2 M€ pour les subventions diverses - crédit de répartition afin d'ajuster les subventions pour les colloques, congrès et divers partenariats (clubs sportifs, médias locaux) aux engagements dans le cadre du passage en AE de subventions auparavant gérées hors AE, ce qui permettra une programmation plus juste des CP à inscrire.
- +0,036 M€ pour la subvention à l'ADEC dans le cadre du soutien apporté par le Département à ses initiatives innovantes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les créations et augmentations d'AP et d'AE, conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de CP de l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de DM2.*

Strasbourg, le 30/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL